



Division des droits des Palestiniens

Août 2007
Volume XXX, Bulletin n° 8

Bulletin

Mesures prises par les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine

Table des matières

	<i>Page</i>
I. L'UNRWA condamne l'incursion effectuée par les Forces de défense israéliennes dans l'une de ses écoles, à Gaza.	3
II. Le Coordonnateur spécial adjoint des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient met en garde contre la détérioration de la situation dans la bande de Gaza.	3
III. Tony Blair est nommé Représentant du Quatuor.	4
IV. Le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient présente un exposé au Conseil de sécurité.	5
V. La Conférence internationale de la société civile à l'appui de la paix israélo-palestinienne, organisée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, a lieu à Bruxelles.	9
VI. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) publie un rapport sur les conséquences humanitaires des colonies et autres infrastructures israéliennes en Cisjordanie sur les Palestiniens.	10
VII. Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.	13

*Le Bulletin peut être consulté sur le site Web du Système d'information
des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL)
<http://domino.un.org/unispal.nsf> ou
http://www.un.org/Depts/dpa/qpal/pub_bltm.htm*

I. L'UNRWA condamne l'incursion effectuée par les Forces de défense israéliennes dans l'une de ses écoles, à Gaza

On trouvera ci-après le texte d'un communiqué de presse publié le 3 août 2007 par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) :

L'UNRWA a condamné l'incursion que les Forces de défense israéliennes ont effectuée dans l'une de ses écoles située dans le sud de la bande de Gaza et qui a endommagé certains de ses biens. « Il s'agit là d'une atteinte à nos biens et nous attendons des Forces de défense israéliennes qu'elles mettent fin à toute opération susceptible de mettre en danger notre personnel et de causer des dégâts à nos installations », a déclaré John Ging, Directeur du bureau de l'Office à Gaza. En vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies à laquelle Israël a adhéré, « les locaux de l'Organisation sont inviolables ».

Des résidents locaux ont signalé que ce jour-là, vers 7 h 30 du matin, des soldats et deux blindés israéliens ont pénétré dans l'enceinte de l'école élémentaire mixte Al Shoukla où ils ont arrêté deux gardes. Durant cette opération, la porte principale de l'établissement a été endommagée. Des soldats israéliens ont ensuite arrêté une cinquantaine d'autres personnes dont 15 ont été amenées à l'école où elles ont été retenues pendant plusieurs heures. La violation des locaux de l'Office a ainsi été aggravée en faisant de l'école un centre de détention.

Vers 9 h 30, les personnes détenues ont été conduites dans un endroit situé à l'extérieur de l'école pour y subir des interrogatoires.

L'UNRWA a déjà soulevé le problème auprès des Forces de défense israéliennes pour leur dire ses préoccupations à propos de l'opération susmentionnée et protester contre les conséquences qu'elle avait sur son programme d'enseignement.

« Ma préoccupation la plus immédiate est d'assurer le retrait immédiat des troupes israéliennes dont l'opération empêche la tenue des examens qui doivent avoir lieu demain à l'école et dimanche pour les sessions de rattrapage », a ajouté M. Ging.

II. Le Coordonnateur spécial adjoint des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient met en garde contre la détérioration de la situation dans la bande de Gaza

Le 21 août 2007, le Bureau du Coordonnateur spécial adjoint des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a publié le communiqué de presse suivant :

M. Kevin Kennedy, Coordonnateur spécial adjoint des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, a déclaré que même si les besoins humanitaires essentiels de la population de Gaza estimée à 1,4 million de personnes étaient largement satisfaits, la situation demeurerait très difficile.

Ces dernières semaines, des responsables de l'ONU ont affirmé à plusieurs reprises que la fermeture des points de passage depuis l'éclatement des violences interpalestiniennes en mai et juin et la prise de contrôle de la bande de Gaza par le Hamas menaçait la viabilité économique de ce territoire.

Certaines usines travaillant pour des secteurs tributaires des importations ont dû fermer leurs portes, faute de matières premières, tandis que d'autres entreprises souffrent car il leur est impossible d'exporter leurs produits.

M. Kennedy a ajouté que « des dizaines de milliers de personnes avaient perdu leur emploi et leur revenu » du fait de cette situation.

Il a aussi affirmé que les organismes de secours des Nations Unies faisaient face à des demandes accrues d'assistance humanitaire et qu'il « restait encore beaucoup à faire » pour aider la population de Gaza.

III. Tony Blair est nommé Représentant du Quatuor

On trouvera ci-après le texte d'une lettre datée du 22 août 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, concernant la réunion et les décisions récentes du Quatuor (S/2007/507, en date du 24 août 2007) :

Les récents événements à Gaza et en Cisjordanie rendent une avancée de la dynamique de paix au Moyen-Orient plus urgente que jamais. Le Quatuor, comprenant les Nations Unies, l'Union européenne, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, a récemment réaffirmé son objectif de promouvoir une fin au conflit en conformité avec la Feuille de route et a exprimé son intention de redoubler ses efforts à cet égard.

L'urgence des récents événements a renforcé la nécessité pour la communauté internationale, eu égard aux obligations des parties, de venir en aide aux Palestiniens alors qu'ils construisent les institutions et l'économie d'un État viable à Gaza et en Cisjordanie, capable de prendre sa place en tant que partenaire productif et prospère en paix avec Israël et ses autres voisins.

En vue de faciliter les efforts à ces fins, le Quatuor a annoncé le 27 juin 2007 la nomination de Tony Blair en tant que Représentant du Quatuor. Son mandat consiste à :

- a) Mobiliser l'assistance internationale aux Palestiniens, en collaboration étroite avec les donateurs et les organismes de coordination existants;
- b) Aider à identifier et à obtenir le soutien international nécessaire pour faire face aux besoins de gouvernance institutionnelle de l'État palestinien, en se concentrant d'urgence sur l'état de droit;
- c) Élaborer des plans pour promouvoir le développement économique palestinien, notamment des partenariats avec le secteur privé, sur la base d'accords convenus précédemment, en particulier en ce qui concerne l'accès et la liberté de mouvement;
- d) Assurer la liaison avec d'autres pays en tant que nécessaire en soutien aux objectifs convenus du Quatuor.

En tant que Représentant, M. Blair apportera la continuité et la concentration des efforts nécessaires au travail du Quatuor en soutien aux Palestiniens, dans le cadre des efforts du Quatuor pour promouvoir une fin au conflit en conformité avec la Feuille de route.

Il est prévu qu'à partir du 1^{er} septembre 2007, il consacrerait une partie importante de son temps à travailler dans la région avec les parties et autres afin d'aider à la création d'institutions gouvernementales viables et durables représentatives de tous les Palestiniens, d'une économie forte et d'un climat d'ordre public pour le peuple palestinien.

Les membres du Quatuor sont convenus qu'un bureau du Représentant du Quatuor serait établi à Jérusalem. Le Représentant du Quatuor sera assisté dans son mandat par une petite équipe d'experts détachés par les pays et institutions partenaires.

Le Quatuor a manifesté son encouragement pour un soutien international robuste aux efforts du Représentant. Dans le cadre de la résolution 1515 (2003) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a approuvé la Feuille de route et encouragé les efforts diplomatiques du Quatuor et d'autres, je vous serais reconnaissant si vous pouviez confirmer le soutien du Conseil aux arrangements proposés. Compte tenu de la nature urgente de la mission de M. Blair, mon intention serait alors de subvenir rapidement aux besoins logistiques, techniques et financiers nécessaires à sa mission.

Le 24 août 2007, le Président du Conseil de sécurité, M. Pascal Gayama, a adressé au Secrétaire général une lettre (S/2007/508) libellée comme suit :

J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre datée du 22 août 2007 (S/2007/507) concernant les activités du Quatuor, notamment le mandat de son représentant, M. Tony Blair, et l'établissement et le fonctionnement de son bureau à Jérusalem, a été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité. Ceux-ci ont pris note des arrangements que vous avez proposés dans votre lettre.

IV. Le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient présente un exposé au Conseil de sécurité

Le 29 août 2007, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Michael Williams, a présenté au Conseil de sécurité un exposé sur « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne » (S/PV.5736) dont on trouvera des extraits ci-après :

Ayant tout juste achevé ma dernière visite dans la région en ma qualité de Coordonnateur spécial, j'affiche un optimisme mesuré tout en étant conscient des nombreuses difficultés à venir. Le dialogue de fond qui s'est instauré entre le Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), M. Abbas, et le Premier Ministre israélien, M. Olmert, ainsi que les réformes engagées par le Premier Ministre palestinien, M. Fayyad, suscitent des attentes croissantes. La participation attendue de Tony Blair, Représentant du Quatuor, une diplomatie régionale plus active et les préparatifs d'une série de rencontres internationales de haut niveau, avec, au premier plan, la réunion de novembre demandée par le

Président Bush, renforcent l'action menée. Dans les mois à venir, le processus diplomatique devra être suivi de près et soutenu sans réserve et il lui faudra être étayé d'urgence par des efforts et des mesures utiles sur le terrain, si l'on veut surmonter les nombreux obstacles susceptibles de faire échouer ces initiatives.

S'agissant de la situation en Cisjordanie, l'Autorité palestinienne, sous la direction du Premier Ministre Salam Fayyad, a commencé à mettre en œuvre des réformes ainsi qu'un programme de sécurité digne de ce nom.

En ce qui concerne la sécurité, le fait qu'Israël ait accepté de renoncer à poursuivre un certain nombre d'activistes recherchés à condition qu'ils rendent les armes et se présentent aux bureaux de l'Autorité palestinienne constitue un premier exemple important de coopération en matière de sécurité. Je tiens également à saluer l'action des forces de sécurité de l'Autorité palestinienne à Djénine, qui ont récemment sauvé un soldat israélien menacé par la foule après être entré par inadvertance dans la ville.

L'assouplissement du blocus est un autre impératif urgent. Bien qu'Israël ait des préoccupations légitimes, les 532 obstacles érigés en Cisjordanie continuent de limiter les déplacements des Palestiniens et d'empêcher toute activité économique normale.

Pour ce qui est maintenant de Gaza, je demeure profondément préoccupé par les conséquences politiques institutionnelles et socioéconomiques qu'entraîne la persistance de la coupure des liens entre Gaza et la Cisjordanie. Le Président Abbas et le Premier Ministre Fayyad m'ont tous deux confirmé qu'ils restaient déterminés à rétablir le contrôle légitime de l'Autorité palestinienne sur la bande de Gaza. Je me félicite de cette position claire. De son côté, le Hamas continue d'appeler au dialogue. Toutefois, tant que le Hamas ne prendra pas de mesures indiquant qu'il accepte le limogeage par le Président Abbas du Premier Ministre Haniyeh le 15 juin ou qu'il est prêt à annuler les dispositions qu'il a prises, les progrès resteront compromis.

Bien qu'un certain ordre ait pu être rétabli dans les rues de Gaza, l'action du Hamas ne s'inscrit pas dans le cadre de l'état de droit ni des institutions de l'Autorité palestinienne, ce qui suscite des inquiétudes quant au respect des droits de l'homme et à l'évolution de la situation à Gaza. Le Hamas recrute des volontaires et se sert d'œuvres caritatives pour tenter d'assurer certains services, dans la mesure où la plupart des fonctionnaires de l'Autorité palestinienne ne se rendent plus à leur travail en raison du conflit sur l'identité des instances dont ils relèvent.

L'Autorité palestinienne continue de verser les traitements des fonctionnaires du secteur public à Gaza. Grâce à l'action qu'elle mène, avec Israël et l'ONU, des vivres et des fournitures médicales parviennent à Gaza par deux points de passage, ceux de Sufa et de Karem Shalom, ainsi que par le tapis roulant qui se trouve au point de passage de Karni. Pour la première fois en deux mois, des pommes de terre ont été exportées hier par le point de passage de Karem Shalom. Malgré une interruption temporaire de l'aide au début du mois, due à des inquiétudes quant à un possible détournement des ressources, la Commission européenne a repris ses versements afin de permettre la livraison à Gaza de carburant destiné à la production d'électricité.

Toutefois, ces mesures ne suffisent pas pour empêcher une dégradation inquiétante de la situation socioéconomique à Gaza. La pénurie de certains produits

essentiels, l'instabilité des prix, l'accumulation des ordures du fait des grèves municipales et, surtout, la fermeture massive d'entreprises suscitent de graves préoccupations. Le principal point de passage commercial, celui de Karni, est maintenant fermé depuis plus de deux mois, c'est-à-dire depuis que la prise du pouvoir par le Hamas a entraîné du côté palestinien, le retrait du personnel de sécurité de l'Autorité palestinienne ayant reçu une formation. Il n'a pas été possible d'importer des matières premières ni d'exporter des marchandises par le point de passage de Karni. En conséquence, 85 % des usines ont dû fermer et 95 % des projets de construction privés ont dû être interrompus, soit une perte de 160 millions de dollars. Il en va de même pour plusieurs projets de l'ONU d'un montant de 213 millions de dollars. Prêt de 70 000 ouvriers ont perdu leur emploi.

L'ONU et d'autres instances poursuivent leurs efforts en vue de trouver une solution qui permette la réouverture rapide du point de passage de Karni. La politique de l'ONU à cet égard est guidée par trois préoccupations : premièrement, la population de Gaza ne devrait pas se voir infliger de châtiment collectif; deuxièmement, toute atteinte supplémentaire au tissu socioéconomique de Gaza ne fera qu'accroître la dépendance de ce territoire vis-à-vis de l'aide et attiser le fanatisme; troisièmement, toutes les mesures prises devraient être conformes à l'objectif qui consiste à réunifier le territoire palestinien occupé sous l'Autorité palestinienne. Je lance un appel à toutes les parties pour qu'elles coopèrent et œuvrent pour la réouverture du point de passage de Karni.

Ce mois-ci, les violences entre Israéliens et Palestiniens se sont poursuivies, faisant 51 morts et 145 blessés palestiniens et 13 blessés israéliens. En outre, des affrontements interpalestiniens ont fait 18 morts et 88 blessés. Je voudrais appeler l'attention du Conseil sur trois aspects propres à ces violences.

Premièrement, des activistes palestiniens, notamment ceux du Hamas ont tiré 83 roquettes et 89 obus de mortier sur Israël depuis Gaza. Ces tirs ont atteint une école et une crèche à Sderot où on a relevé un bébé parmi les blessés. Le même type d'armes a aussi servi à plusieurs attaques lancées contre des points de passage entre Israël et la bande de Gaza. Je condamne ces attaques perpétrées contre des civils et contre des points de franchissement de la frontière par lesquels transitent des civils et des travailleurs humanitaires venant porter secours à la population de Gaza. Les informations selon lesquelles des armes et du matériel venant d'Égypte continuent d'être introduits clandestinement dans la bande de Gaza sont elles aussi préoccupantes. Le 25 août, deux activistes palestiniens ont escaladé le mur séparant Israël de Gaza, puis ouvert le feu sur des positions des Forces de défenses israéliennes qui ont riposté et les ont tués.

Deuxièmement, parmi les victimes palestiniennes des opérations menées ces derniers temps par les Forces de défense israéliennes en Cisjordanie et à Gaza de la dernière période figuraient 28 enfants dont 5 ont été tués et 23 blessés. Une Palestinienne a également succombé à une crise cardiaque alors qu'elle attendait, à un poste de contrôle de Cisjordanie, d'être emmenée à l'hôpital. Je rappelle à Israël qu'il est tenu de protéger les civils en vertu du droit international humanitaire, et qu'il lui faut prendre des mesures de responsabilisation plus crédibles, comme l'a demandé la Haut-Commissaire aux droits de l'homme.

Troisièmement, je tiens de nouveau à exprimer mes préoccupations face aux agissements illicites de certains colons israéliens qui ont blessé huit Palestiniens, dont un membre du personnel des Nations Unies, lors d'incidents violents qui se

sont produits le mois dernier. À Hébron, des affrontements ont opposé des colons juifs aux forces de sécurité israéliennes. Dix-huit de leurs membres et 12 colons ont été blessés lors de l'évacuation d'un bâtiment situé dans le marché de la vieille ville après que des colons eurent refusé d'obtempérer aux ordres du Gouvernement israélien. Trois colons ont aussi été blessés par des pierres lancées par des Palestiniens. Je note aussi que les efforts entrepris en vue d'obtenir la remise en liberté du soldat israélien captif, Gilad Shalit, piétinent toujours et j'engage toutes les parties à coopérer avec l'Égypte qui s'emploie à régler cette question et à déterminer ce qu'il est advenu d'un certain nombre de prisonniers palestiniens.

En outre, je suis profondément préoccupé par le fait que l'implantation de colonies israéliennes se poursuit dans toute la Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Je constate aussi avec regret que rien de crédible n'a été fait pour démanteler l'un quelconque des plus de 100 avant-poste ni pour mettre un terme à l'expansion des colonies. Pour que la relance du processus diplomatique soit crédible, il est indispensable qu'Israël s'efforce d'honorer les obligations qui lui incombent à cet égard au titre de la Feuille de route.

La colonisation mine les espoirs de voir naître un État palestinien d'un seul tenant. Les colonies et leur infrastructure d'appui sont également une source importante de difficultés considérables pour la population palestinienne, comme l'indique en détail le Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans un rapport à venir.

J'ai décrit le processus bilatéral et les défis considérables à relever sur le terrain. J'en viens maintenant aux efforts diplomatiques régionaux et internationaux.

Au lendemain de la visite que les Ministres des affaires étrangères de l'Égypte et de la Jordanie, en leur qualité d'émissaires du Comité de la Ligue des États arabes pour l'Initiative de paix arabe ont effectuée fin juillet en Israël, les Ministres des affaires étrangères arabes se sont réunis au Caire le 30 juillet et ont demandé que la rencontre internationale de novembre revête un caractère global.

Le Secrétaire général accueillera ses partenaires du Quatuor ici, au Siège de l'ONU à une réunion qui aura lieu le 23 septembre, à la suite de laquelle lui-même et les autres membres du Quatuor inviteront les membres du Comité de la Ligue arabe pour l'Initiative de paix arabe à un *iftar* (repas marquant la rupture du jeûne du ramadan). Ce sera là une occasion importante de faire le bilan des efforts bilatéraux en cours et de préparer la réunion internationale de novembre.

Je regretterai la possibilité qui m'a été offerte de contribuer à la réalisation de ces objectifs, en ma qualité de Coordonnateur spécial des Nations Unies et Conseiller spécial pour la situation au Moyen-Orient, fonctions que j'occupe depuis la guerre de l'été dernier au Liban. Je tiens à remercier le Secrétaire général et son prédécesseur de m'avoir offert une telle occasion et souhaiterais rendre hommage au professionnalisme et au dévouement de mes collègues de New York et du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et ici à New York. Je leur souhaite plein succès dans leurs travaux et espère collaborer étroitement avec l'ONU dans la région, dans l'exercice de mes nouvelles fonctions.

V. La Conférence internationale de la société civile à l'appui de la paix israélo-palestinienne, organisée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, a lieu à Bruxelles

La Conférence internationale de la société civile à l'appui de la paix israélo-palestinienne organisée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, s'est tenue à Bruxelles, les 30 et 31 août 2007, au Parlement européen. À la séance d'ouverture, le 30 août 2007, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a adressé à la Conférence le message ci-après dont M^{me} Angela Kane, Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques, a donné lecture (SG/SM/11136, GA/PAL/1061) :

Je voudrais tout d'abord adresser mes chaleureuses salutations à tous les participants à la Conférence internationale de la société civile à l'appui de la paix israélo-palestinienne. Votre réunion, organisée par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, montre à quel point les peuples du monde entier sont profondément et résolument attachés à un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien.

C'est aussi l'une des priorités essentielles de l'Organisation des Nations Unies. La poursuite de l'occupation du territoire palestinien prolonge les souffrances et les injustices dont sont victimes des millions de Palestiniens, sans pour autant assurer la sécurité des civils israéliens.

Je trouve encourageants les efforts internationaux et régionaux déployés récemment en vue de ramener Palestiniens et Israéliens à la table des négociations. L'initiative de paix arabe, la nomination de Tony Blair comme Représentant du Quatuor et la décision du Président Bush de convoquer une réunion sur la paix au Moyen-Orient pourraient déboucher sur une percée notable.

Dans ces conditions, je me félicite aussi de la décision qu'a prise le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas de se rencontrer régulièrement pour examiner diverses questions. J'espère que les difficultés internes auxquelles chacun d'eux est confronté ne les empêcheront pas de poursuivre leurs discussions sur les perspectives de règlement politique.

Les progrès intervenus sur le front politique ne doivent toutefois pas faire oublier la situation humanitaire catastrophique qui règne sur le terrain. La division de la Cisjordanie et de la bande de Gaza n'est pas viable et a de graves conséquences humanitaires et politiques. La situation est devenue particulièrement dramatique dans la bande de Gaza et il est indispensable de rouvrir d'urgence les points de passage de la frontière pour permettre les livraisons de marchandises et l'acheminement de l'aide humanitaire. Afin de remédier à la crise, l'UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) et les autres organismes des Nations Unies font tout ce qui est en leur pouvoir pour aider les populations touchées. Mais leurs efforts ne peuvent compenser les effets de la fermeture des points de passage.

Je saisis donc cette occasion pour engager à nouveau les deux parties à montrer leur réelle détermination à parvenir à une paix négociée prévoyant deux États. Israël doit cesser toutes ses activités de peuplement, arrêter la construction de la barrière, permettre aux Palestiniens de se déplacer plus facilement et mettre en œuvre l'Accord réglant les déplacements et le passage. Pour leur part, les

Palestiniens ne doivent épargner aucun effort pour mettre un terme à la violence des groupes activistes et progresser dans la mise en place d'institutions efficaces.

L'Organisation des Nations Unies continuera d'appuyer les efforts déployés à l'échelle internationale en vue de mettre fin à l'occupation et de parvenir à un règlement prévoyant deux États. La tâche n'est pas facile, mais elle serait quasiment impossible sans la participation et le soutien actifs d'innombrables groupes et membres individuels de la société civile en Israël, dans le territoire palestinien occupé et dans le monde entier. Les acteurs de la société civile créent des passerelles entre les peuples israélien et palestinien. Ils contribuent au renforcement des institutions et fournissent une aide indispensable, tant sur le plan humanitaire que dans d'autres domaines. Tous les aspects de leur action concourent à la recherche d'un règlement durable de ce conflit vieux de plusieurs décennies.

Ce n'est qu'en œuvrant de concert que nous pourrons atteindre notre objectif : un règlement global, juste et durable, fondé sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1379 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité et sur le principe « terre contre paix ».

C'est dans cet esprit que je vous souhaite plein succès dans vos travaux.

VI. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) publie un rapport sur les conséquences humanitaires des colonies et autres infrastructures israéliennes en Cisjordanie sur les Palestiniens

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a publié, le 30 août 2007, un rapport sur les conséquences humanitaires des colonies et autres infrastructures israéliennes en Cisjordanie sur les Palestiniens, dont les conclusions sont reproduites ci-après :

Conclusions

Comme l'ont montré les précédents chapitres, les colonies de Cisjordanie et autres infrastructures israéliennes ont eu de graves conséquences pour la vie des Palestiniens qu'ils privent d'un accès à la terre et dont ils restreignent la liberté de mouvement.

Le présent chapitre traite des pressions croissantes qui s'exercent sur la terre, les ressources et mouvements ainsi que des répercussions socioéconomiques que cette situation pourrait avoir sur les Palestiniens faute d'un processus politique à même de sortir les parties au conflit de l'impasse actuelle.

Le nombre de colons continue de croître de 5,5 % par an, augmentation correspondant à l'arrivée chaque jour d'un autobus entier et d'un autobus à moitié plein de nouveaux colons qui viennent s'ajouter aux 450 000 autres déjà installés en Cisjordanie en 2007. Ce taux équivaut à trois fois le taux de croissance de la population d'Israël proprement dite. La majorité des nouveaux arrivants s'installent dans les vastes colonies de peuplement situées à l'ouest de la barrière de séparation où plus de 80 % de tous les colons résident actuellement.

À ce rythme-là, le nombre de colons devrait doubler en l'espace d'à peine 12 ans pour avoisiner les 900 000.

Dans le même temps, la population palestinienne s'accroît à un taux d'environ 2,5 % par an, ce qui signifie qu'elle devrait, en l'espace de moins de 30 ans, doubler pour atteindre quelque 4 millions d'habitants.

Le problème est évident : les ressources de la Cisjordanie ne sont pas illimitées. À mesure que le nombre de colons et de Palestiniens augmentera, les pressions qui s'exercent sur les ressources naturelles – à savoir la terre et l'eau – ne manqueront pas de s'exacerber. Il est tout aussi inévitable, compte tenu des tendances enregistrées durant les 40 dernières années, que l'expansion des colonies, des routes et autres infrastructures se fera aux dépens du bien-être et de la liberté de mouvement des Palestiniens en Cisjordanie.

Pressions exercées sur la terre

Un élément qui vient exacerber les pressions s'exerçant sur la terre est la démarcation géographique de la Cisjordanie prévue par les Accords d'Oslo qu'ont conclu Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). En vertu de ces accords, qui constituent un accord intérimaire devant déboucher sur un règlement définitif, la Cisjordanie a été divisée en trois zones de juridiction.

Les zones A et B, qui sont placées sous juridiction administrative palestinienne, englobent environ 40 % du territoire de la Cisjordanie. La zone C, qui occupe les 60 % restant de ce territoire, demeure sous contrôle israélien.

Comme aucun règlement définitif n'a encore été convenu, cette délimitation géographique intérimaire est demeurée inchangée.

Rares sont les projets de développement palestiniens qui ont été autorisés dans la zone C. Les autorités israéliennes ne délivrent que très peu de permis de construction et les bâtiments édifiés sans permis sont souvent détruits. Entre mai 2005 et mai 2007, 354 structures palestiniennes ont été démolies par les Forces de défense israéliennes dans la zone C.

Les zones où résident des Palestiniens ont déjà une densité démographique deux fois supérieure à celle des colonies israéliennes. La surpopulation est particulièrement grave dans les 19 camps de réfugiés de Cisjordanie. Nombreuses sont les communautés rurales dont le gros des terres agricoles et des pâturages se trouve dans la zone C. Il en va de même pour les autres vastes réserves foncières qui pourraient servir à de futurs programmes de développement palestiniens.

L'expansion et le développement des colonies et autres infrastructures israéliennes ont essentiellement eu lieu dans la zone C.

Perspectives de plus en plus lointaines

Les colonies sont illégales en droit international. Si un État peut imposer des mesures de sécurité à la population dont il occupe le territoire à des fins militaires immédiates, il ne peut transplanter sa propre population sur ce territoire.

Lorsque les violences ont redoublé en septembre 2000, la politique de bouclage a été axée sur les routes de Cisjordanie essentiellement utilisées par les Israéliens en vue de fortement restreindre la liberté de mouvement des Palestiniens.

Le Gouvernement israélien justifie le maintien de ces mesures en affirmant qu'elles sont nécessaires à la protection de la population israélienne, contre les attentats terroristes. Or, comme le montre le présent rapport, il existe une corrélation étroite entre ces politiques et le maintien des possibilités d'accès et de la qualité de vie des colons.

Les routes sont devenues des couloirs d'accès qui relient les colonies de peuplement à Israël. Elles servent aussi à morceler la Cisjordanie en une série d'enclaves isolant les communautés palestiniennes les unes des autres. Aujourd'hui, pour pouvoir se déplacer d'une enclave à l'autre, les Palestiniens doivent passer par une série de points de contrôle, de déviations, de tunnels ou de ponts permettant d'éviter les routes essentiellement réservées aux colons.

Si ces arrangements assurent une certaine « contiguïté du transport » – au sens où les enclaves sont reliées entre elles – ils n'établissent pas de contiguïté territoriale dans la mesure où la Cisjordanie est morcelée par des routes et d'autres infrastructures israéliennes,

Bien que la « contiguïté du transport » permette de répondre à certains besoins humanitaires à court terme, elle ne peut à terme déboucher sur une économie viable ni jeter les bases d'un règlement prévoyant deux États.

La construction de la barrière de séparation depuis 2002 a morcelé davantage la Cisjordanie et renforcé le caractère permanent des colonies. Le tracé de cette barrière suit celui des colonies. Elle pénètre loin à l'intérieur de la Cisjordanie, décrivant une boucle autour des colonies de peuplement et faisant un détour de 22 kilomètres pour encercler la colonie d'Ariel qui constitue l'implantation empiétant le plus sur le territoire palestinien.

Sans les colonies, la barrière pourrait suivre la Ligne verte et n'aurait que d'infimes répercussions sur la vie quotidienne des Palestiniens. L'on pourrait encore aboutir à un accord qui puisse mettre fin à l'expansion actuelle des colonies voire prévoir leur démantèlement. Un pas important a été franchi en 2005 lorsque le Gouvernement israélien a évacué les quelque 8 000 colons installés dans la bande de Gaza, ainsi que plusieurs centaines d'autres vivant dans quatre petites implantations situées dans le nord de la Cisjordanie.

Néanmoins, ces mesures n'ont pas pu remédier au problème que pose l'essor inexorable des colonies qui, durant ces 40 dernières années, ont essaimé sur presque tout le territoire de la Cisjordanie.

Tant que les problèmes causés par la présence et l'expansion de ces colonies n'auront pas été résolus, la situation humanitaire catastrophique des Palestiniens ira en s'aggravant.

En outre, les fondements socioéconomiques voire territoriaux d'un règlement à long terme viable demeureront eux aussi hors d'atteinte.

Comme l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, l'a déclaré dans le rapport final sur le Moyen-Orient qu'il a présenté au Conseil de sécurité, l'expansion des colonies de peuplement demeure « le principal obstacle à la constitution d'un État palestinien viable doté d'un territoire d'un seul tenant ».

VII. Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a publié, le 30 août 2007, le rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (TD/B/54/3), dont le résumé est reproduit ci-après :

Résumé

La vulnérabilité de l'économie palestinienne aux incidences de la longue occupation israélienne et des mesures de bouclage des territoires a été aggravée par la diminution de l'aide des donateurs et les restrictions financières imposées à l'Autorité palestinienne en 2006. La « séparation » a isolé les Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza des marchés arabes régionaux et des marchés mondiaux et a institutionnalisé le morcellement des territoires palestiniens occupés. En raison du recul économique, on estime que l'Autorité palestinienne a perdu environ 1,2 milliard de dollars des États-Unis de recettes entre 2000 et 2005. Le soutien des donateurs ayant diminué, le manque de solvabilité financière de l'Autorité palestinienne empêche de mener une politique budgétaire nationale qui permettrait d'enrayer la détérioration de l'économie au moyen de stabilisateurs automatiques. Par ailleurs, en l'absence d'un médiateur international de poids, de nouveaux affrontements ont abouti à l'adoption de mesures restrictives sans précédent envers les Palestiniens. Davantage que la viabilité de l'économie, ce sont désormais les moyens de limiter la vulnérabilité et d'établir une marge d'action adéquate et efficace permettant de réduire les incidences économiques des mesures de sécurité israéliennes qui mobilisent l'attention. La première priorité économique est de maintenir des niveaux minimaux de « demande effective » dans des conditions d'isolement accru. Le recul de la confiance manifestée par les investisseurs après les Accords d'Oslo et la tendance à la déstructuration de l'économie font que la stabilisation du secteur privé nécessitera, de la part de l'Autorité palestinienne, une politique commerciale intensive, renforcée par des moyens d'action élargis en matière de politique macroéconomique, de politique commerciale et de politique de l'emploi. Il faut d'urgence prendre de nouvelles mesures de facilitation du commerce, s'agissant tout d'abord de la question pressante des flux commerciaux et d'une analyse approfondie des coûts de leur réorientation, et de l'application des accords de transit avec l'Égypte et la Jordanie. L'Organisation des Nations Unies – notamment la CNUCED grâce à son assistance technique et à ses conseils – et ses partenaires internationaux pour le développement palestinien doivent continuer d'aider le peuple palestinien à résister à cette longue crise économique et humanitaire.